



RAPPELS CRISE COVID-19

MAIRIE :

La mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, mais le secrétariat reste joignable par téléphone et par mail aux horaires d'ouverture habituels.

- **02.37.23.97.94**
- **mairie.challet@wanadoo.fr**

Aides de première nécessité :

Si vous avez besoin d'aide ou de courses alimentaires, n'hésitez pas à contacter :

- **Hélène DENIEAULT : 06.73.06.82.10**
- **Marie-Thérèse LELOURDY : 06.79.77.24.31**

D'autres calétusiens ayant également proposé leur aide, ils seront sollicités en cas de besoin.

AUTRES SERVICES :

Gendarmerie :

Pour les séniors :

Vous êtes confinés chez vous et vous sentez isolés ou en insécurité, avez des interrogations sur les autorisations de déplacements, abonnez-vous à la page Facebook de la Gendarmerie d'Eure-et-Loir et échangez avec un gendarme de la brigade numérique :

- **[https://www.facebook.com/Gendarmerie28 /](https://www.facebook.com/Gendarmerie28/)**

Pour les proches :

Vous voulez signaler une situation particulière au sujet de l'un de vos aînés ou vous n'avez plus de nouvelles et êtes inquiets, faites-vous connaître auprès de la gendarmerie par mail en indiquant vos coordonnées et celles de votre proche à l'adresse suivante :

- **ggd28+oss.covid@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

La Poste :

Distribution du courrier :

A ce jour, trois passages hebdomadaires (mercredi, jeudi et vendredi) sont assurés et les boîtes aux lettres sont relevées.

Aide aux seniors :

Dans cette période de confinement, source d'inquiétude et de solitude pour nos aînés, La Poste se mobilise et contribue à rompre l'isolement en rendant gratuit son service de lien social « Veiller sur mes parents ». Ce service propose une visite régulière par le facteur aux seniors, ainsi qu'un compte rendu des visites aux proches qui ont souscrit à l'abonnement.

Pendant toute la durée du confinement, une visite hebdomadaire de lien social est offerte à toutes les personnes qui souhaitent en bénéficier.

Pour se renseigner et bénéficier du service :

- **Internet [laposte.fr/veillersurmesparents](https://www.laposte.fr/veillersurmesparents)**
- **Téléphone au 0800 000 011 (service gratuit + prix de l'appel)**

PREFECTURE :

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos déplacements sur la plateforme :

- **<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**
- **Numéro vert, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000**
- **Page facebook**

DECHETS :

Pendant la durée du confinement le ramassage des ordures ménagères est le seul maintenu. Toutes les informations et consignes utiles aux habitants, pour la collecte des déchets, sont données et régulièrement mises à jour sur le site de Chartres métropole à la page dédiée à la crise du COVID19

- **<https://www.chartres-metropole.fr/infos-coronavirus/>**

Feux :

Comme le stipule l'Arrêté Préfectoral du 29 juillet 2013, nous rappelons que le brûlage à l'air libre, des déchets ménagers (cartons, plastiques, pneus...) ainsi que des végétaux, par les particuliers sur leur propriété, **est interdit tout au long de l'année. Ainsi, il est formellement interdit d'allumer des feux sur le territoire de la commune de CHALLET.**

Pendant la période de confinement, où les déchèteries sont fermées, nous vous demandons d'être patients et respectueux de l'environnement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Toute l'équipe municipale reste mobilisée.

Le Maire,
Hélène DENIEAULT

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS !**